

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 avril 2013

---

**OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 15

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, Mme Besse, M. Blanc, M. Bonnot, M. Couve, M. Dassault, M. Decool, M. Dhuicq, Mme Dion, Mme Marianne Dubois, M. Foulon, M. Fromion, M. Guy Geoffroy, M. Gibbes, M. Guillet, M. Guilloteau, M. Heinrich, M. Huyghe, M. Lazaro, Mme de La Raudière, M. Le Mèner, M. Le Ray, M. Marc, M. Olivier Marleix, M. Morel-A-L'Huissier, M. Moyne-Bressand, M. Ollier, Mme Pons, M. Sermier, M. Siré, M. Taugourdeau et M. Teissier

-----

**ARTICLE 1ER BIS**

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« IA. – À l'article 343 du code civil, les mots : « deux époux » sont remplacés par les mots : « un mari et une femme ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à limiter les cas d'adoption des couples mariés aux seuls couples hétérosexuels. Tout enfant a droit à un père et une mère, en particulier s'il a subi la perte de ses parents.